

REGLEMENT DES FOULEES DANNOISES 2025

1. DESCRIPTIF

Les Foulées Dannoises, épreuve de course à pieds en compétition, se dérouleront le dimanche 8 JUIN 2025 à Dannes.

Départ et arrivée au stade municipal.

Cette épreuve est organisée par la commune de Dannes.

Plusieurs courses seront au programme : des courses de un et deux kilomètres pour les catégories allant de poussins à minimes, et de dix kilomètres pour les catégories allant de cadets à masters/vétérans.

2. HORRAIRES DES EPREUVES

09h00 : Eveils-Poussin 2014 à 2018 : distance 1km

09h30 : Benjamins-Minimes 2010 à 2013 : distance 2km

10h00 : Cadets à Masters/Vétérans : distance 10km

3. CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

1er & 1ère au scratch : carte cadeau de 70€.

1ers & 1ères de chaque catégorie : carte cadeau de 40€

Primes non cumulables

Tombola sera mise en place à la fin de l'épreuve.

Tirage au sort grâce aux puces de détections.

Présence du gagnant obligatoire

4. CONDITIONS DE PARTICIPATIONS

Les courses sont ouvertes à toutes personnes, licenciées ou non licenciées.

Les licenciés devront justifier leur licence fédération française d'athlétisme ou toute autre fédération ayant reçues une délégation du ministère jeunesse et sport.

Les non licenciés majeurs devront justifier d'un le P.P.S valide à la date de la course.

Les mineurs non licenciés devront remplir le Questionnaire de Santé pour Mineurs (QSM) (document à ne pas divulguer).

En cas de réponses négatives, les parents devront fournir une Attestation de Santé Parentale.

Dans le cas d'une réponse positive, le mineur devra alors fournir un Certificat Médical de moins de six mois.

Pour tous les mineurs, licenciés ou non, une Autorisation Parentale est Obligatoire.

5. SECURITE

Elle sera assurée par une équipe de signaleurs bénévoles et une équipe de secouriste.

6. ASSURANCES

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence.

Quant aux non licenciés, ils leur incombent de s'assurer personnellement par le biais de leur assurance responsabilité civile, ou toute autre assurance de leur choix.

7. DROITS D'INSCRIPTION

Ils sont fixés pour le 10km :

>7€ plus la majoration de minimum 1€ du site d'inscriptions avant le 7 juin minuit.

>9€ plus la majoration de minimum 1€ du site d'inscriptions le dimanche 8 juin.

Pour les inscriptions le jour même, le site d'inscription clôturera à 9h45.

La Randonnée Pédestre, de 10km, sur le même parcours que celui de la course aux pieds.

Départ 8h30 – Droit d'inscription : 2€ - à partir de 8H00 au stade municipal de Dannes.